



VOTRE REOM

EN 2021

Foyer de 4 pers.

291,50 €

Foyer de 1 pers.

93,50 €

EN 2022

Foyer de 4 pers.

335 €  
Soit +3,62 €/mois

Foyer de 1 pers.

107 €  
Soit +1,12 €/mois

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

> Horaires d'été 2022  
Depuis le 27 mars, nous sommes à l'heure d'été, vos déchetteries aussi !

CHAREY ET BERNÉCOURT	
MER	9h-12h // 13h-17h30
SAM	9h-12h // 13h-17h30
VIGNEULLES	
LUN	9h-11h45
MER	8h30-11h45 14h00-17h45
SAM	9h-11h45 // 14h-17h45
CHAUVONCOURT	
LUN	9h-12h // 14h-19h
MER	9h-12h // 14h-19h
VEN	14h-19h
SAM	9h-12h // 14h-19h
DIM	9h-12h
VIGNOT	
LUN	13h-18h
MER	9h-12h // 13h-18h
VEN	14h-18h
SAM	9h-12h // 13h30-18h
DIM	9h-12h30



100% TRI #05  
JUIN 2022

La lettre du tri de la Codecom Côtes de Meuse/Woëvre

Édition spéciale

Hausse de la redevance : explications

À notre grand regret, les parts par foyer et par personne de la redevance des ordures ménagères 2022 ont encore augmenté, comme vous pourrez le constater lors de votre prochaine facture.

Limitons la facture, trions davantage

Dans ce numéro, nous vous expliquons en détail les raisons de cette augmentation, dont la principale est la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) décidée par l'État.

Nous vous présentons aussi les pistes que nous avons explorées pour endiguer cette flambée, malheureusement toutes instatisfaisantes. Rappelons que le tri a reculé, de 232 tonnes en 2020 à 227 tonnes en 2021. Les OMR ont augmenté, de 1326 à 1335 tonnes en 2021.

Une seule solution pour limiter les frais : trions plus et mieux et avec les nouvelles extensions de tri, c'est plus simple !

Bonne lecture.

Lionel Plantegenet, vice-président en charge des Ordures ménagères

100 % TRI, #05 - Juin 2022

Directeur de la publication \_ Sylvain Denoyelle. Comité de rédaction \_ Lionel Plantegenet, Hélène Leclère. Conception éditoriale, rédaction, coordination \_ Verbæe. Création graphique et mise en page \_ Isabelle Bomey. Illustration \_ Freepik. Crédits photographiques \_ Yann Brand, AdobeStock. Impression \_ Imprimerie Moderne, Pont-à-Mousson. Imprimé sur papier recyclé, 140 g.

POUR RAPPEL!

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES SE JETTENT DANS LE SAC JAUNE!

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, l'extension des consignes de tri est en vigueur à la Codecom.

Désormais, tous les emballages plastiques, sans exception, vont dans le sac jaune. Vous pouvez donc y jeter vos pots de yaourt, pots de crème, films plastiques, barquettes en polystyrène expansé (mousse), paquets de café, de chips ou de surgelés.

CONTACT

Pour vos questions sur le tri, contactez Hélène Leclère, technicienne environnement. [environnement@cc-cotesdemeuse-woevre.fr](mailto:environnement@cc-cotesdemeuse-woevre.fr)

La Codecom n'avait-elle aucune marge de manœuvre pour amortir ces surcoûts ? Le plus simple et efficace serait d'adhérer à un groupement de collectivités pour faire des économies d'échelle. Mais notre volonté politique est de faire vivre notre territoire et de travailler avec les acteurs locaux. Une autre option serait de passer à l'incinération, moins taxée que l'enfouissement. Or le centre le plus proche se trouve à Metz et il est saturé. Aller ailleurs coûterait trop cher. Nous avons aussi étudié la mise en place de la redevance incitative, mais cette dernière nécessiterait l'achat d'un logiciel de facturation et l'embauche d'une personne dédiée mais aussi le renouvellement du parc entier de poubelles avec pucés intelligents et toute la communication à réaliser en amont et aval, ce qui aboutirait aussi à un surcoût. Dernière solution : réduire la collecte hebdomadaire à une levée tous les 15 jours. D'après les calculs, l'économie réalisée serait trop faible et ne compenserait malheureusement pas les hausses. Nous nous retrouvons dans la situation où les habitants payent plus pour avoir moins de service... Nous y avons renoncé pour l'instant.

Que faire alors ?

Il faut produire moins de déchets et trier davantage. Nous essayons tous les jours d'anticiper et les tarifs, malgré ces hausses, restent dans la moyenne basse du département 55. **« On a envisagé toutes les solutions possibles ».** Mais on a l'impression que nos efforts sont gâchés par ceux qui ne jouent pas le jeu. Pour autant, Jessy ne pense pas que la redevance incitative soit la solution. Moi, je le fais. Peut-être pas toujours bien, mais avec les nouvelles consignes, ce sera plus simple. Jean-Marie à Gévillie

« On paye pour ceux qui ne trient pas » Annie à Vigneulles

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« Avec les nouvelles consignes, ce sera plus simple » Jean-Marie à Gévillie

« On a l'impression que nos efforts sont gâchés » Jessy à Fréméreville

« On a envisagé toutes les solutions possibles »

différents surcoûts, dont la hausse du prix des carburants. Une deuxième raison : l'impossibilité de faire jouer la concurrence, Suez ayant été le seul à répondre à la consultation du marché. Enfin, troisième facteur indépendant de notre volonté : la hausse des coûts facturés par les déchetteries voisines.

Pourquoi ?

Essentiellement en raison de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), décidée par l'État. En tant qu'élus locaux, nous n'y pouvons rien et ne faisons que subir. Le but de cette taxe est de pénaliser l'enfouissement et l'incinération pour inciter à la méthanisation ou au compostage des biodéchets. Une autre raison vient de Suez, notre prestataire de collecte et de traitement, qui répercute sur sa facture

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« On paye pour ceux qui ne trient pas » Annie à Vigneulles

« Avec les nouvelles consignes, ce sera plus simple » Jean-Marie à Gévillie

abandonne le compost. « Ça ne va pas assez vite, je préfère donner aux vaches, sinon je mets à la poubelle. »

« On a l'impression que nos efforts sont gâchés » Jessy à Fréméreville

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« Avec les nouvelles consignes, ce sera plus simple » Jean-Marie à Gévillie

« On paye pour ceux qui ne trient pas » Annie à Vigneulles

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« On a l'impression que nos efforts sont gâchés » Jessy à Fréméreville

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« Avec les nouvelles consignes, ce sera plus simple » Jean-Marie à Gévillie

« On paye pour ceux qui ne trient pas » Annie à Vigneulles

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« On a l'impression que nos efforts sont gâchés » Jessy à Fréméreville

« Plus on trie, plus ça augmente » Isabelle à Valbois

« Avec les nouvelles consignes, ce sera plus simple » Jean-Marie à Gévillie

« On paye pour ceux qui ne trient pas » Annie à Vigneulles





## TAXE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

### L'État augmente la pression

Instaurée en 2000, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est basée sur le principe du pollueur-payeur et s'applique dans différents domaines : pollution atmosphérique, déchets ménagers et industriels, nuisances sonores...

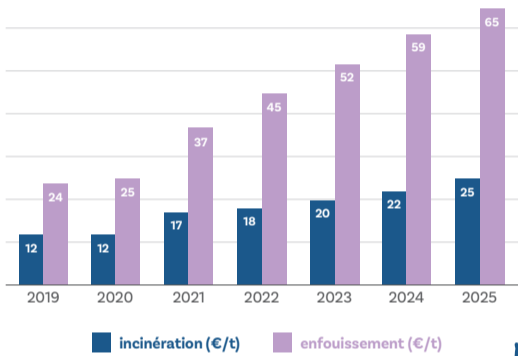
En 2016, le gouvernement a décidé de pénaliser plus fortement les déchets non valorisés et non recyclés, en augmentant le taux de la TGAP pesant sur les centres d'enfouissement et d'incinération. Ceux-ci en ont naturellement répercuté le coût sur la facture adressée à leurs clients, c'est-à-dire aux producteurs de déchets.

En 2019, estimant que cette taxation n'entraînait pas de changement assez significatif, l'État a choisi de durcir encore les pénalités en mettant en place une augmentation régulière du taux de la TGAP entre 2021 et 2025 (voir histogramme ci-dessous).

L'objectif de cette pression fiscale est d'inciter toujours plus au tri et à la valorisation des déchets, en particulier des biodéchets (déchets alimentaires et déchets naturels biodégradables). En effet, selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ceux-ci se retrouvent à 90 % en enfouissement ou en incinération, alors qu'ils pourraient être valorisés par compostage ou méthanisation. « De manière générale, on estime que 2/3 de ce qui part en résiduel n'ont rien à y faire », résume Julien Ruaro, animateur à l'ADEME Grand Est. Il y a donc encore une marge de progression.



Évolution coût TGAP de 2019 à 2025



Le coût de la TGAP va plus que doubler en 5 ans pour l'incinération et presque tripler pour l'enfouissement.

## DÉCHETTERIES

### Des surcoûts à tous les niveaux

Parmi les éléments qui composent la redevance des ordures ménagères, se trouve le coût des déchetteries.

À celle de Vigneulles, gérée par la Codecom Côtes-de-Meuse/Woëvre, s'ajoutent quatre déchetteries (Chauvencourt, Vignot, Charey et Bernécourt) appartenant à des collectivités voisines mais plus proches géographiquement pour certains habitants du territoire. La Codecom paye donc à ces collectivités un droit d'usage.

En 2021, les factures de ces quatre déchetteries ont augmenté, chacune dans des proportions variées et pour des raisons différentes.

#### Hausse des déchets tout-venant

La seule constante observée au niveau de toutes les déchetteries, y compris celle de Vigneulles, est l'augmentation des tonnages de déchets déposés en bennes tout-venant. À Chauvencourt, par exemple, la hausse est régulière depuis 2018. Après une stagnation en 2020, due à la crise sanitaire et aux confinements successifs, les chiffres sont repartis à la hausse en 2021, affichant 30 à 40 % de plus que l'année précédente !

Même si ce rebond est conjoncturel et que les chiffres redescendront sans doute par la suite, cette hausse impacte lourdement le porte-monnaie pour cette année, puisque les déchets tout-venant sont justement ceux qui finissent en enfouissement et subissent de plein fouet l'augmentation du taux de la TGAP.



## TRAITEMENT ET COLLECTE

### Suez répercute ses charges sur la facture

Suez-Barisien est le prestataire de la Codecom pour la collecte et le traitement des ordures ménagères au centre d'enfouissement de Pagny-sur-Meuse. Depuis 2021, la facture de Suez s'est passablement alourdie et pas uniquement du fait de l'augmentation de la TGAP. Voici les raisons invoquées par le groupe :

**La hausse des prix du carburant**, qui rend évidemment les tournées de collecte des déchets plus coûteuses.

**La diminution des sites de stockage**, dont le nombre doit être réduit de moitié d'ici à 2025 par rapport à 2010, selon la loi de transition énergétique de 2015. Localement, la fermeture de deux sites en Moselle et Meurthe-et-Moselle a entraîné des surcoûts de transport pour Suez qui doit désormais acheminer les déchets sur des sites éloignés. La fermeture temporaire d'un troisième site lorrain en 2021 pour cause de travaux vient encore alourdir l'enveloppe.

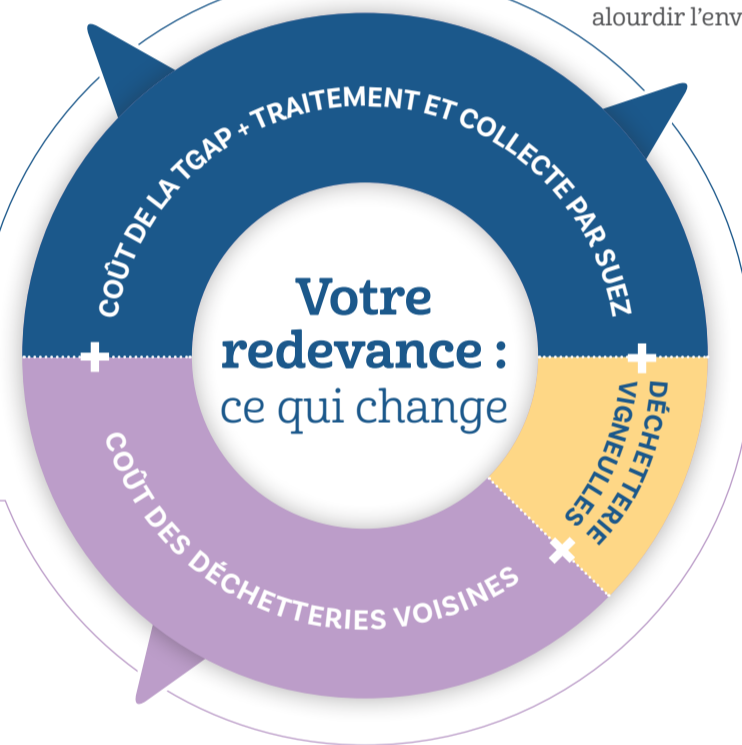
De plus, afin de gérer ces flux supplémentaires sur les autres sites (ce qui est réglementé), Suez a dû créer une cellule de pilotage de plusieurs personnes générant de nouveaux coûts de fonctionnement.

**Des investissements lourds nécessaires** pour reconduire les autorisations préfectorales, dont la création de nouvelles alvéoles, assorties de nouvelles méthodes de traitement des lixiviats<sup>(1)</sup> plus coûteuses, et la mise en place de bioréacteurs sur différents sites, nécessitant chacun un agent d'exploitation supplémentaire à temps plein. L'ensemble représente 19 M€ d'investissements sur deux ans.

**La mise en place de systèmes de vidéosurveillance** sur chaque site, afin d'être en conformité avec la loi AGEC (Anti-gaspillage pour l'économie circulaire).

En raison de ces nombreuses et coûteuses augmentations de charges, les tarifs appliqués par Suez à la Codecom sur le traitement des déchets sont passés de 68,83 €/tonne à 80 €/tonne, puis à 95 €/tonne pour les ordures ménagères collectées et à 99 €/tonne pour le tout-venant des déchetteries.

(1) Liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers un matériau, ici les déchets enfouis.



#### Flambée des coûts à la déchetterie de Vignot

Alors qu'à la déchetterie de Chauvencourt, Suez a décidé d'instaurer un badge d'accès à partir d'avril 2022 afin d'émettre des factures plus ajustées en fonction du nombre réel d'utilisateurs (ce qui devrait alléger quelque peu la facture de la Codecom Côtes-de-Meuse/Woëvre, mais pas au point de compenser l'augmentation des coûts du tout-venant), la déchetterie de Vignot a pris, elle, la direction complètement opposée.

Depuis 2021, elle ne facture plus au nombre de passages réels (à 10,74 € par passage), mais au nombre d'habitants potentiellement usagers de la déchetterie (à 23,69 € par habitant). La Codecom de Commercy-Void-Vaucouleurs, qui gère le site, justifie ce changement par la volonté d'harmoniser les tarifs de la déchetterie de Vignot avec ceux pratiqués dans les autres déchetteries de son territoire, après la fusion des trois intercommunalités. Résultat pour la Codecom Côtes-de-Meuse/Woëvre : la facture a grimpé de 18 838 € à 31 602 € en l'espace d'un an, soit une hausse vertigineuse de près de 84 % !

#### Travaux à amortir à Charey et Bernécourt

Ces deux déchetteries sont gérées par la Codecom de Mad-et-Moselle, qui facture à environ 10 € par usager, sachant que 924 habitants viennent de la Codecom Côtes-de-Meuse/Woëvre. Ces chiffres sont relativement stables, pourtant la facture a là aussi augmenté en 2021, non seulement en raison de la hausse du tout-venant, mais aussi de **travaux d'agrandissement réalisés sur les deux sites**. En effet, quatre quais supplémentaires ont été créés aussi bien à Charey qu'à Bernécourt, accompagnés de quelques aménagements et de l'embauche de nouveaux personnels. **L'amortissement sur 15 ans de ces investissements a été répercuté sur le coût de la facture au prorata du nombre d'habitants.**